

Le SIAAP et l'AESN renforcent leur partenariat historique

Dossier de la rédaction de H2o
February 2026

Le président du SIAAP, François-Marie Didier, et la directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), Sandrine Rocard, accompagnée de Vincent Graffin, directeur territorial Seine francilienne, ont signé officiellement le cinquième contrat de territoire liant les deux institutions pour la période 2025-2030, en présence de la préfète territoriale générale aux politiques publiques de la région d'Île-de-France, Marie Gautier-Melleray. Cette signature marque une nouvelle étape d'un partenariat historique, engagé depuis plus de vingt-cinq ans. Ce nouveau contrat de territoire repose sur trois axes prioritaires : 1. Le renforcement de la performance de l'assainissement, afin d'atteindre les objectifs de la DCE (directive cadre sur l'eau) dans un contexte de changement climatique et d'adapter progressivement le système d'assainissement aux exigences de la directive de la DERU (directive Eaux résiduaires urbaines) ; 2. La réduction de la pression anthropique sur les masses d'eau, notamment à travers le plan eau : déimperméabilisation, gestion à la source des eaux pluviales, utilisation des eaux traitées, diminution des prélèvements et protection des captages ; 3. La préservation de la biodiversité.

Le contrat identifie 421 millions d'euros d'opérations prioritaires que le SIAAP s'engage à réaliser entre 2025 et 2030 : 387 millions d'euros pour le renforcement des performances du système d'assainissement ; 22 millions d'euros pour la sobriété et l'adaptation au changement climatique ; 10 millions d'euros en faveur de la biodiversité ; 2 millions d'euros dédiés à l'animation territoriale. De son côté, l'AESN s'engage à prioriser l'instruction technique et financière de ces opérations, qui sont par ailleurs inscrites dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) du SIAAP.